

Fiche n° 1 : La politique d'établissement : conception et mise en œuvre

F. Clerc
Décembre 2010

• Rappel des finalités de l'accompagnement personnalisé (source : eduscol) :

*« Un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins de tous les élèves
L'accompagnement personnalisé, le tutorat et les stages s'articulent pour permettre à tous les élèves de réussir. Ces dispositifs s'étendent progressivement à l'ensemble des classes de lycée.*

Accompagnement personnalisé

Dès la rentrée 2010, l'accompagnement personnalisé est intégré dans l'emploi du temps des élèves, 2 heures par semaine. En seconde, il comprend des activités variées, parmi lesquelles :

- *un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ;*
- *un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;*
- *une aide méthodologique ;*
- *une aide à l'orientation.*

Ces activités peuvent donner lieu à des travaux interdisciplinaires. »

Ces finalités doivent être pensées en articulation les unes avec les autres et non de façon séparée : l'accompagnement personnalisé ne peut se réduire à une seule de ses dimensions. En particulier le soutien ou l'approfondissement ne peuvent être dissociés du travail sur l'orientation. Le terme « méthodologie » est confus et recouvre plusieurs significations. Etymologiquement, méthodologie signifie discours sur la méthode (ou science de la méthode), ce qui entraîne que le travail sur la méthodologie suppose non seulement de faire acquérir des éléments de méthode mais aussi de faire adopter une attitude réflexive dans ce domaine considéré.

• Organisation et choix pédagogiques

Si des ajustements de contenus sont indispensables d'une séquence (groupe de séances) à l'autre, le dispositif d'accompagnement doit être planifié en fonction d'objectifs à plus long terme. L'ensemble du dispositif répond aux orientations d'une politique de formation inscrite au **projet d'établissement**, mise en œuvre par des **équipes pluricatégorielles** comprenant des enseignants et les autres personnels concernés par le suivi des élèves (professeur documentaliste, CPE, Copsy, notamment), coordonnée par le **Conseil pédagogique**, votée par le **Conseil d'administration**, organisée par l'**équipe de direction** qui assure l'harmonisation entre les projets pédagogiques et l'organisation des moyens et contrôle la mise en œuvre. Cette politique doit être évaluée à partir d'indicateurs variés (ils ne peuvent se réduire aux seules performances des élèves) et en fonction de critères explicites.

Plusieurs choix pédagogiques sont possibles qui correspondent à des orientations différentes de la politique d'établissement.

1. La différenciation pour éviter le décrochage des élèves les plus faibles et développer la coopération : les élèves sont répartis dans des **groupes de référence** relativement hétérogènes

constitués sur un laps de temps assez long (au moins un trimestre). Dans une même séquence d'accompagnement, alternent des travaux sur les quatre finalités, en fonction d'une analyse faite par le professeur responsable.

2. La modularisation pour individualiser les parcours : les élèves se répartissent dans **une offre de modules** (une ou plusieurs séances) en fonction des besoins détectés lors de l'accueil et ensuite lors des conseils de classe. Ils peuvent être libres de choisir ou au contraire être répartis par le responsable de l'accompagnement ou le professeur principal.

3. Le plan de travail pour développer le dialogue professeur/élève et apprendre l'autonomie : chaque élève dispose d'un plan de travail élaboré avec un tuteur, le professeur principal ou un adulte référent. Il doit accomplir **un itinéraire planifié** pendant une période donnée qui peut aller d'une séance à une séquence complète. Le plan de travail est vérifié en fin de séquence.

L'emploi du temps des séances d'accompagnement doit correspondre aux intentions de la politique de formation.

• **Moment dans la journée** : la plupart des établissements choisissent de placer les séances en fin de demi journée. La fin d'après-midi est le moment le plus défavorable car les élèves sont démobilisés et peu disponibles pour un travail qui exige une forte concentration. L'accompagnement est alors perçu comme un surcroît de travail et non comme une aide. Dans plusieurs pays étrangers, au contraire, des séances analogues sont placées en début de matinée, ce qui a l'avantage de favoriser la concentration sur les activités de la journée en orientant l'attention des élèves sur des objectifs précis et de permettre un travail efficace sur la mobilisation des souvenirs et la mémorisation.

• **Durée** : dans tous les cas, l'accompagnement comporte un moment réflexif de retour sur une activité, d'analyse et d'échanges entre les élèves ou bien de conclusion d'un dialogue, de prise de décision, d'établissement d'un plan de travail ou d'un contrat... Il faut donc prévoir un temps suffisant pour mener à bien une tâche et l'analyser. Deux plages horaires de 55 mn sont nécessaires.

• **L'organisation** :

- la mise en barrettes de deux ou plusieurs classes a l'avantage d'autoriser une certaine souplesse dans les regroupements d'élèves et d'offrir la possibilité de faire intervenir plusieurs professeurs (ou d'autres personnels) simultanément, en fonction des besoins. Elle permet aussi de développer plus facilement des travaux pluridisciplinaires ;
- la banalisation d'une plage horaire dans l'emploi du temps de chaque classe a l'avantage d'être plus facile à intégrer mais n'offre pas la même souplesse que la solution précédente. Le risque est plus grand de voir dériver l'accompagnement vers une formule aide et soutien ;
- le rattachement à un enseignement, c'est la formule la plus inadéquate car elle ne correspond pas à l'esprit de l'accompagnement.

• **La stratégie et la périodisation** : deux périodisations sont possibles.

L'une se cale sur le rythme trimestriel ce qui présente l'avantage de correspondre à des moments forts d'analyse des besoins (l'accueil et les conseils de classe). Mais ces périodes sont longues et inégales en termes de temps. Le risque est de provoquer la lassitude chez les élèves et de rendre difficile la conception d'une programmation par les professeurs.

L'autre se cale sur le rythme des congés. Là encore les durées sont variables mais plus faciles à appréhender par les élèves et à gérer par les professeurs.

Dans tous les cas, les objectifs et les activités des séquences doivent tenir compte du moment dans l'année :

- jusqu'à la Toussaint prise de contact, information sur les filières, diagnostic, analyse des besoins de formation en fonction de l'état de la réflexion des élèves sur leur orientation,
- jusqu'au deuxième conseil de classe articulation étroite entre les apprentissages proposés, l'approfondissement de la connaissance des domaines professionnels et l'élaboration de projets d'orientation,
- à partir du deuxième conseil de classe, soutien aux choix faits par les élèves avec une possibilité accrue de remédiation (ex. : stages de mise à niveau en fonction de la filière choisie).

• **Évaluation** : si les productions faites en accompagnement ne donnent pas lieu à notation, il ne s'en suit pas qu'elles ne sont pas évaluées. L'accompagnement est le lieu privilégié pour mener trois sortes d'évaluations :

- une **évaluation diagnostique** qui permet de situer la capacité d'un élève à mobiliser des ressources dans des situations nouvelles pour lui (on pourra s'appuyer sur les anciennes évaluations d'entrée de seconde) ;
- une **évaluation formative** qui permet de juger de l'adéquation entre la construction des compétences (et des métacompétences) de chaque élève et les projets qu'il formule. Cette évaluation suppose que les progrès visés fassent l'objet d'une contractualisation entre l'élève (ou le groupe d'élèves) et l'équipe qui assure l'accompagnement. Cette contractualisation peut se formaliser schématiquement de la manière suivante : « Si tes projets sont..., au vu de tes compétences..., alors tu devrais progresser dans tel domaine, sur tels critères » ;
- une **évaluation formatrice** qui outille l'élève pour identifier les caractéristiques des démarches et des productions attendues par les professeurs et pour élaborer lui-même les critères de leur évaluation. L'évaluation formatrice suppose de placer les élèves dans des situations d'analyse réflexive, d'échanges entre pairs, de les aider à formuler les représentations qu'ils se font de leur activité et à la comparer avec les objectifs qui leurs sont fixés. Le but est de faire adopter aux élèves des attitudes réflexives vis à vis du travail scolaire.